

Groupe d'échanges « évolution du ministère » du 16 juin 2005



Participants :

DGPA : Mme JACQUOT (nouvelle directrice), MM CAZOTTES, TAPADINHAS, Mmes LE GUERN, LECOMTE

SG : M.REDOULEZ, DGTM

CFDT : F.DELATRONCHETTE, L.MAIRE, P.GROSROYAT

CGT, FO

C'était la 1^{ère} réunion avec la nouvelle DGPA.

La CFDT a demandé :

-où en étaient les projets de circulaire soumis le 17 mai 2005 au groupe. Une nouvelle version a été remise.

Cela concerne l'organisation des transferts vers les conseils généraux, des affectations dans les services routiers et les DDE.

Avec notamment le calendrier du processus collectif d'affectation et le pré-positionnement des agents. Quant à la note sur le dispositif d'accueil des agents et de suivi de leur mobilité, elle va être réécrite. Elle sera accompagnée d'une « boîte à outils ».

-les non-titulaires transférés sans droit d'option :

M.TAPADINHAS répond qu'une fiche de carrière pour chaque agent sera établie en accord avec la Fonction Publique (en cours d'établissement) et que les syndicats en seront bientôt informés.

-la circulaire aux services sur le reclassement des AE/CE qui travaillent en bureau :

Mme JACQUOT l'a signée hier (pour les seuls agents ayant un problème de santé).

-le cadrage national réclamé depuis plusieurs mois avec insistance. (CF infos rapides n°2005-39 bulletin n°3)

Mme JACQUOT indique que le ministre PERBEN recevra les organisations syndicales d'ici 2 semaines. L'instruction Equipement concernant « le dimensionnement des services à transférer » est signée par le SG depuis le 28 mai 2005.

★

Le 1^{er} point à l'ordre du jour portait sur le décret homologation dont le texte ne nous a pas été communiqué.

Sur les 4 points bloquants identifiés par la DGPA (NBI, DCG, contrôleurs, ICTPE), celle-ci indique être toujours en négociation avec la DGCL (ministère de l'intérieur) et espère confirmer les avancées obtenues.

Un échange entre ministres des Collectivités Locales et de l'Equipement est prévu.

Pour les 3 premiers dossiers, l'objectif est décembre 2005.

Pour le 4^{ème} (ICTPE), fin 2006.

Le 22 juin, le conseil supérieur sera consulté pour info.

La commission mixte sera saisie entre mi et fin septembre.

Un projet de convention sur l'homologation sera soumis aux syndicats et à l'ADF (départements) et sera vu à un prochain groupe d'échanges.

★

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour portait sur l'avancement de la LOLF.

La DGPA a rappelé que les personnels étaient regroupés dans le programme « soutien des politiques d'équipement » (inclus dans la mission « transports »), par souci de simplification et de sécurité.

Les actions 7 à 14 dites « miroir » ont été rajoutées et concernent donc les personnels travaillant pour d'autres programmes (soutien aux politiques d'équipement, RRN, sécurité routière, transports terrestres et maritimes, sécurité et affaires maritimes, stratégie en matière d'équipement, aménagement/urbanisme/ingénierie publique, recherche transports/équipement/habitat).

Les actions 15 à 20 dites « réservoirs » ont été rajoutées et concernent les personnels travaillant pour d'autres ministères dans les services déconcentrés de l'Équipement (ville et logement, environnement et développement durable, soutien des politiques de l'agriculture, mission culture, soutien de la politique de l'éducation nationale).

Un CTP régional (pour l'ensemble des services équipement de la région) sera bien créé, comme nous l'avions demandé .

La CFDT est intervenue :

-pour demander des informations sur les expérimentations 2005 (A/U/IP, RRN, sécurité routière, transports terrestres et maritimes/VN , sécurité et affaires maritimes).

Nous avons rappelé que les expérimentations 2003 et 2004 (PARME, crédits logement locatif social) n'ont pas fait l'objet d'une réelle concertation. Le point sera fait dans un prochain groupe d'échanges.

-pour s'interroger sur les futurs taux promus sur promouvables qu'entraîne la LOLF. Des discussions vont s'engager à partir de septembre sur ce sujet.

La DGPA a conclu ce point en indiquant qu'une réunion spécifique sur la LOLF sera organisée par Mme LECOMTE d'ici l'été.



Le 3^{ème} point à l'ordre du jour portait sur le transfert de compétences dans le domaine des ports maritimes (article 30 de la loi du 13 août 2004-LRL).

La CFDT a indiqué que la lecture de la circulaire lui faisait constater que ce transfert est fait en dépit du bon sens :

- un processus d'une rare complexité
- un désengagement de l'Etat de ses missions
- un service public bradé
- des collectivités locales particulièrement mal traitées (mise en concurrence, sans moyens ni personnels)
- des personnels à l'abandon et sans équivalent à la FPT
- aucune concertation avec les syndicats

Sur la circulaire, la CFDT est intervenue sur :

- la communication de la liste des collectivités déjà candidates aux syndicats
- l'association des syndicats à toutes les étapes du processus
- des délais irréalistes (30 juin 2005)
- le choix politique de RAFFARIN sur le fait que le port de la Rochelle est devenu autonome.
- l'abandon de toute politique portuaire nationale
- le « découpage » d'un port va rendre ingérable ce port entre différentes collectivités avec des objectifs incompatibles
- Les notions d'emprise « extérieure » aux limites administratives et d'enclave non transférées sont absurdes.

Rappelons que les 17 ports maritimes suivants sont décentralisés au plus tard au 1^{er} janvier 2007 : Calais, Boulogne sur mer, Dieppe, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Saint-Malo, Brest, le Fret, Roscanvel, Concarneau, Lorient, La Rochelle (port de pêche), Bayonne, Port-la-Nouvelle, Sète, Toulon, Nice.

Les ports d'Ajaccio et Bastia sont déjà décentralisés (loi du 22 janvier 2002).

Pourraient être exclus du transfert certains outre-mer parmi les suivants :

Fort de France, Dégrad-des-Cannes, Le Larivot, Port- Réunion

Enfin, un groupe de travail sera mis en place avec les syndicats sur ce point afin d'examiner plus en détail les remarques.

★

Prochain groupe d'échanges : 15 septembre après-midi

★

Informations hors réunion du groupe

1) Commissions tripartites locales

Le décret n° 2005-529 du 24 mai 2005 (JO du 26 mai 2005) est paru.

Il porte sur la création des commissions tripartites locales.

Elles sont créées auprès de chaque préfet de région et auprès de chaque préfet de département. Celles auprès de chaque préfet de département comprennent 3 collègues :

-1^{er} collègue : représentants des services déconcentrés des administrations de l'Etat dans le département

-2^{ème} collègue : représentants du département (désignés sur présentation du PCG)

-3^{ème} collègue : représentants du personnel de la FPE, sur proposition des syndicats

La représentativité des syndicats est appréciée sur la base des résultats obtenus aux CTP locaux.

2) Fusions DDE/DDAF

Nos camarades de la CFDT agriculture ont obtenu la liste officielle des départements dont le préfet a proposé la fusion DDE/DDAF :

15 fusions totales : Aisne, Ariège, Aube, Aveyron, Cher, Eure, Gers, Indre, Jura, Loir-et-Cher, Haute Marne, Mayenne, Yvelines, territoire de Belfort, Val d'Oise.

2 fusions partielles avec transferts des personnels :

Alpes Maritimes (création de subdivisions communes) Haute-Saône (ingénierie publique)

Attention : ce ne sont que des propositions. Il semblerait que pourraient être retenus 6, 8 ou 10 propositions.

Les équipes syndicales concernées sont invitées à faire remonter des infos locales à l'UFE et à se rapprocher de la CFDT agriculture du département.